

PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE MUNICIPALE

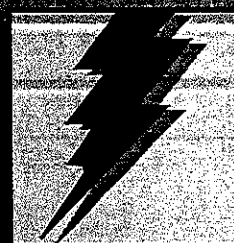
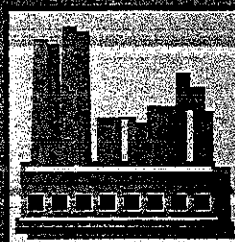
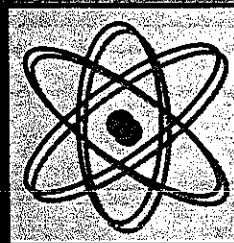
192

DB14

Projet d'installation du gazoduc
Bécancour

Bécancour

6211-18-007

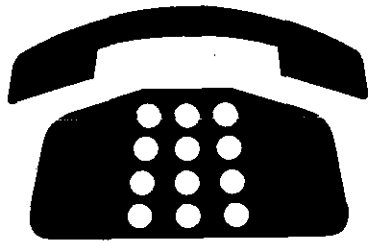


VILLE DE
BÉCANCOUR

Ville de

BÉCANCOUR

**ALERTE ET
MOBILISATION**



ALERTE ET MOBILISATION

1. RÉCEPTION DE L'ALERTE	1
2. PROCESSUS D'ALERTE	3
2.1 DÉCLENCHEMENT DE L'ALERTE (SCÉNARIOS 1 ET 2).....	3
2.2 CHEMINEMENT CRITIQUE (plan plastifié)	4
2.3 PROCÉDURES D'APPEL.....	5
3. ACCRÉDITATION ET LAISSEZ-PASSER	6

1. RÉCEPTION DE L'ALERTE

Dès la réception d'un appel d'urgence au numéro 233-2223, le préposé à l'alerte recueille les informations pertinentes et complète le formulaire « Rapport de l'appel ». Lorsque la situation le justifie, il contacte le coordonnateur municipal et, au besoin, d'autres organismes selon la procédure décrite dans le cahier « Procédure d'alerte » (qui n'est pas inclus dans le plan de sécurité civile municipale).



RAPPORT D'APPEL

TYPE D'INTERVENTION :

- FEU
- MÂCHOIRES DE VIE
- PREMIERS RÉPONDANTS
- SAUVETAGE
- MESURES D'URGENCE

APPEL REÇU SUR :

- VIA 911
- 233-2223
- 233-2226
- 233-2147
- RADIO

PERSONNE DONNANT L'ALERTE : _____

Date : _____ Téléphone : _____ Heure : _____

Localisation : _____

Informations reçues : _____

APPEL transmis à : _____ Heure : _____

Confirmation : _____

Camion départ	conduc	arrivée	retour	Camion départ	conduc	arrivée	retour
# _____	_____	_____	_____	# _____	_____	_____	_____
# _____	_____	_____	_____	# _____	_____	_____	_____

Intervention sous contrôle : _____ Par :# _____ Terminée: _____ Par :# _____

DANS LE CAS D'UNE MESURE D'URGENCE LES PREMIÈRES INFORMATIONS RECUEILLIES SONT RETRANSMISES À :

<u>AIDE DEMANDÉE OU INFORMATIONS TRANSMISES :</u>		<u>HRE:</u>	<u>AVISÉE</u>	<u>ARRIVÉE</u>
À: _____	Par: _____	_____	_____	_____
À: _____	Par: _____	_____	_____	_____
À: _____	Par: _____	_____	_____	_____
À: _____	Par: _____	_____	_____	_____

OPÉRATEUR DE LA CENTRALE D'ALARME : _____

2. PROCESSUS D'ALERTE

Le processus d'alerte est structuré en trois phases distinctes et peut servir dans deux situations différentes, soit un sinistre à situation évolutive, soit un sinistre à impact immédiat.

2.1 DÉCLENCHEMENT DE L'ALERTE (SCÉNARIOS 1 ET 2)

SCÉNARIO 1

SITUATION ÉVOLUTIVE

PHASE 1 (mise en alerte)

Une situation grave et évolutive, actuellement sous le contrôle des services municipaux (ou de l'entreprise) et ne nécessitant pas l'activation du plan d'urgence municipal.

Le coordonnateur est informé

PHASE 2 (évaluation de la situation)

Une détérioration majeure de la situation précédente pouvant nécessiter l'application du plan d'urgence et l'ouverture du centre de coordination.

Mobilisation minimale du personnel requis au centre de coordination et attente

PHASE 3 (déclenchement du plan d'urgence)

Situation, sinistre identifié nécessitant l'activation du plan d'urgence.

Mobilisation générale du personnel. Ouverture du centre de coordination.

SCÉNARIO 2

SITUATION À IMPACT IMMÉDIAT

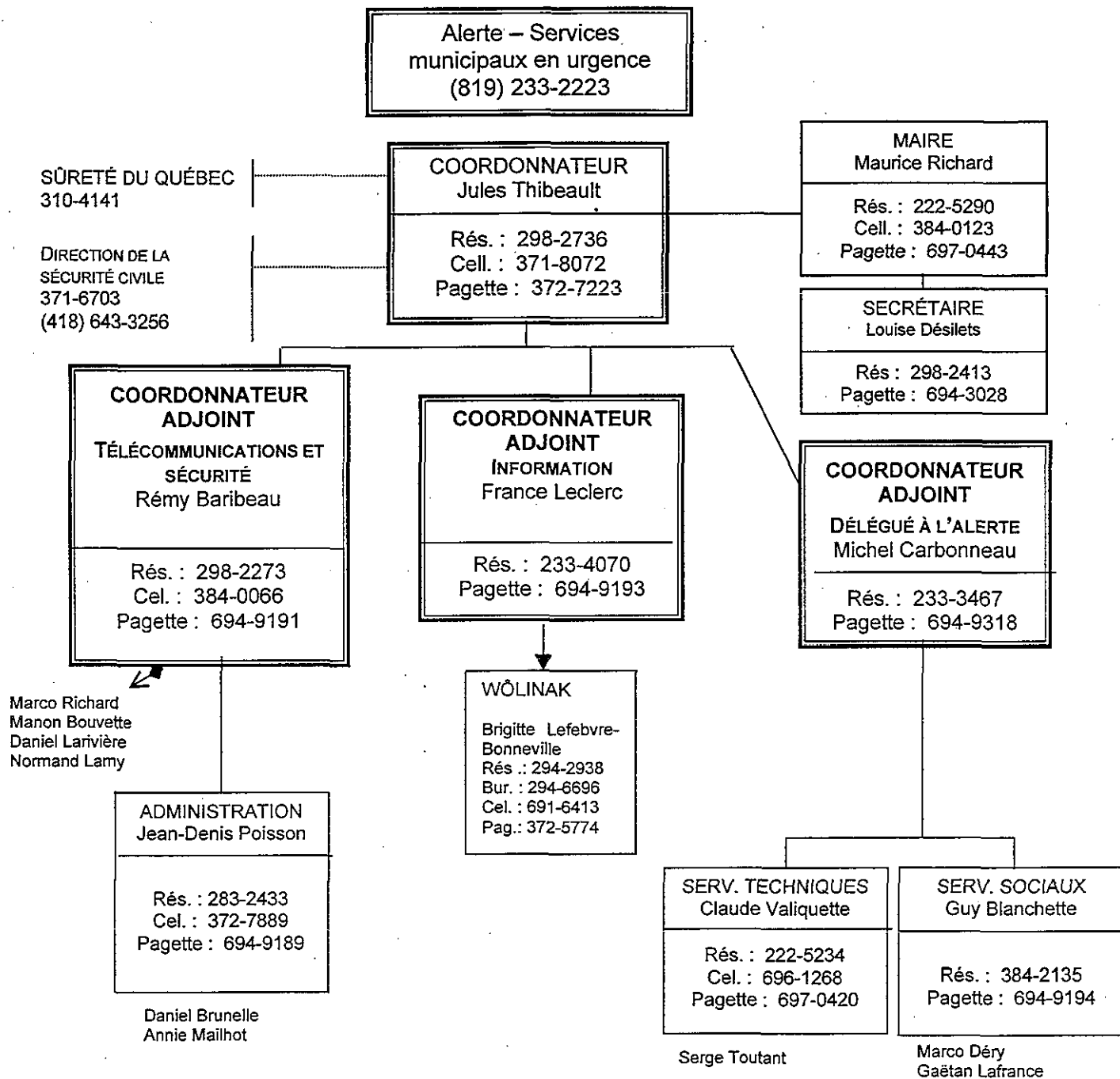
PHASE 3 (déclenchement du plan d'urgence)

Situation grave, imprévisible, sinistre identifié nécessitant l'activation du plan d'urgence

Mobilisation générale du personnel. Ouverture du centre de coordination.

2.2 CHEMINEMENT CRITIQUE (plan plastifié)

2.3 PROCÉDURES D'APPEL



* En cas d'ALERTE TÉLÉPHONIQUE AUX ENTREPRISES du parc industriel et d'Hydro-Québec, voir section « Parc industriel et portuaire ».

PROBABILITÉ DU MESSAGE À TRANSMETTRE :

- « Ceci est un exercice. OU Ceci n'est pas un exercice.
- Nature de l'urgence : _____.
- Le plan d'urgence est activé.
- Vous devez vous préparer à intervenir. OU Vous devez vous rendre au centre de coordination municipal. »

3. ACCRÉDITATION ET LAISSEZ-PASSER

Des laissez-passer restreints ont été remis à des personnes ayant un rôle à jouer lors d'une situation d'urgence. Ce laissez-passer permet au détenteur d'accéder rapidement (dans les premières minutes) au site d'un sinistre dans les cas où il y a un barrage par la Sûreté du Québec.

Ces laissez-passer ont été émis par la Sûreté du Québec. Ils sont valides pour une période de trois (3) ans.

Distribution


Ces laissez-passer sont remis aux intervenants qui auront à intervenir dans les premiers instants d'une situation d'urgence.

Les pompiers de la ville ont des laissez-passer rouges. Les intervenants des entreprises ont des laissez-passer vert menthe.

Pour d'autres intervenants dont l'assistance serait requise pendant le sinistre, il sera possible de s'enregistrer à un bureau d'accréditation de la Sûreté du Québec, établi non loin de la zone sinistrée. À ce moment, des laissez-passer temporaires seront émis.

EXEMPLE DU LAISSEZ-PASSER

4452

ACCRÉDITATION	Événement		Nom
	De		Date de naissance
	À	No. assurance sociale	
	Code d'accès	Adresse	No:
	Destination	Signature du détenteur	
	Émetteur	610-485 (89-04)	

**LISTE DES LAISSEZ-PASSER
POUR LES ENTREPRISES DU PARC INDUSTRIEL**

NOMS	N ^{OS} DE CARTE	NOMS	N ^{OS} DE CARTE
Pioneer (PCI Chimie Canada)			
BROUSSEAU, Daniel	001	OUELLET, André	007
DESROSIERS, Denis	002	ST-ONGE, Marcel	008
GIRARD, Luc	003	TREMBLAY, Carol	009
LAMY, Normand F.	004	ALIX, Normand	010
LEE, Alphée	005	PROULX, Réal	011
LONGPRÉ, Mario	006	ST-LOUIS, Odilon	012
Atofina (Elf Atochem)			
BEAULIEU, Clément	015	GIGUÈRE, Claude	020
BÉDARD, Héléne	016	KIROUAC, Jules	021
CARIGNAN, Michel	017	TOUPIN, Réjean	023
DUCHARME, Pierre	018	TREMBLAY, Jacques	024
DURAND, Jean-Pierre	019	VAUTOUR, Omer	025
Petresa Canada inc. (36)			
CHAPDELAINE, Henri	026	MORIN, Serge	046
MEUNIER, Jacques	027	BEAUCHEMIN, Sylvain	047
PERRON, Richard	028	LEBEL, François	048
CHARTRAND, Jacques	029	DUBE, Yvon	049
DOUCET, Richard	030	SYMS, Robert	050
LYNCH, Alain	031	HÉROUX, Martin	051
OUMET, Alain	032	LAMARCHE, Pierre	052
SIROIS, Jean	033	BEAUDOIN, Michel	053
TREPANIER, Pierre	034	MAILHOT, Réjean	054
LAHAIE, Pierre	035	ARSENAULT, Richard	057
TERENCIO, Francisco	036	BELLEFEUILLE, André	058
RONDEAU, Josée	037	DÉZIEL, Mario	059
VERRET, Marcel	039	DUVAL, Sylvie	060
MILETTE, Denis	040	COURVAL, Serge	061
LABRIE, Guylaine	041	ST-LOUIS, Nathalie	062
LACASSE, David	042	MASSE, Sylvain	063
DESAULNIERS, Roger	043	TESSIER, Marc	064
BEAUCHAMP, Pierre	045	Trahan, André	065
HydrogenAL			
DÉCHÈNE, André A.	066	JOUBERT, Pierre	068
HOULE, Sylvain	067		
Biraghi Canada			
LABELLE, Michel	073	PLANTE, François	075
BLACK, Guy	074		

**LISTE DES LAISSEZ-PASSER
POUR LES ENTREPRISES DU PARC INDUSTRIEL**

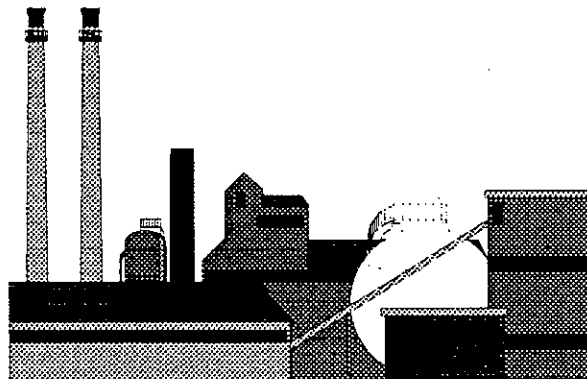
NOMS	N ^{OS} DE CARTE	NOMS	N ^{OS} DE CARTE
Aluminerie de Becancour			
TESSIER, Jean	076	MAILHOT, René	081
DESMEULES, Côme	077	GAGNON, Raymond	082
PROVENCHER, Guy	078	LARIVIÈRE, Daniel	083
BÉLANGER, Robert	079	PAQUETTE, Roger	084
MORIN, Guy	080	BOISVERT, Alain	085
Société canadienne de sel			
PERREAULT, Jean-Paul	085	DUNCAN, A. Dawson	086
Hydrexcel (C. & L. Baril)			
BLANCHETTE, Mario	087	BARIL, Louise	089
LAMPRON, Denis	088	TOUSIGNANT, Claude	090
Silicium Becancour (SKW)			
BARIL, Michel	091	GIRARD, Pierre	096
BÉLANGER, Louis	092	LAMPRON, Gilles	097
BERGERON, Jean	093	LAVOIE, Léo	098
CARRIER, Lucien	094	RACINE, Claude	099
DUBOIS, Jacques	095		
Canadoil Forge Itée			
DESHAIES, Yvon	100	LEBEL, Léo	102
TESSER, Mario	101		
Société du parc industriel et portuaire de Becancour (SPIPB)			
LANDRY, Jean	103	MASSON, Serge	105
PÉPIN, Michel	104		
Atofina (Elf Atochem)			
MOLLARET, Bertrand	106	BOISLARD, Alain	110
LE FICHANT, Yannick	107	BEAUCHESNE, Carol	111
MOREAU, Pierre	108	POIRIER, Michelle	112
LAVOIE, Stéphane	109		
Norsk Hydro Canada inc.			
PAQUET, Denis	113	LÉPINE, Jean	148
VERMETTE, Denis-Paul	114	MORIN, Richard	149
BLAIS, Yvon	115	PATRY, André	150
MONTEMBEAULT, Christian	116	PELLETIER, André	151
VILLENEUVE, Gaétan	117	PLANTE, Michel	152
ROBILLARD, Dominic	118	TRUDEL, Éric	153
JODOIN, Francis	119	FAUCHER, Luc	154
LAFLEUR, Éric	120	GILBERT, André	155
MANSEAU, Sylvain	121	JOBIN, Yvan	156
MARCOTTE, Serge	122	POIRIER, Georges	157

**LISTE DES LAISSEZ-PASSER
POUR LES ENTREPRISES DU PARC INDUSTRIEL**

NOMS	N ^{OS} DE CARTE	NOMS	N ^{OS} DE CARTE
ST-GELAIS, Ghislain	123	THELLEND, Richard	158
TARDIF, Luc	124	TRUDEL, Gilles	159
TRUDEL, Philippe	125	BEAUCHEMIN, Denis	160
ADAM, Gilles	126	BEAUCHESNE, Ghislain	161
BÉGIN, René	127	BEAULIEU, Martin	162
BEZEAU, Michel	128	BOUDREAU, Denis	163
BOISVERT, Maryo	129	CHAREST-LAFONTAINE, Joël	164
BOISVERT, Yves	130	DEVEAULT, Yvan	165
BUSSIERE, Yves	131	DORION, Jean	166
CARTER, Sylvain	132	DOUCET, Yves	167
DOUCET, Stéphane	133	DROUIN, Michel	168
DUFRESNE, Alain	134	FRADET, Jean-Claude	169
GARCEAU, Serge	135	GOSSELIN, Alain	170
GERVAIS, Serge	136	GRODIN, Michel	171
GERVAIS, Serge	137	HÉBERT, Fernand	172
GIGUÈRE, Michel	138	LAFLAMME, Jean-Louis	173
GONTHIER, Renaud	139	LAFRENIÈRE, Richard	174
GOSSELIN, Pierre	140	LEMAY, Jean-Yves	175
HÉBERT, Yves	141	LEMIRE, Hugues	176
HENRI, Gill	142	MERCIER, Claude	177
HÉROUX, Jean-Pierre	143	MICHAUD, Mario	178
LABRIE, Luc	144	MONTEMBEAULT, Réjean	179
LAVALLÉE, Pierre	145	PLANTE, Sylvain	180
LEFEBVRE, Serge	146	PROULX, René	181
LELIEVRE, Angelo	147		
RHI Canada (VRD Canada)			
BÉLIVEAU, Jean	182	HÉBERT, Richard	189
BERNIER, Raymond	183	LACHANCE, Michel	190
BIBEAU, Roger	184	LAPOINTE, André	191
CARIGNAN, Gilles	185	LEMAY, Gilles	192
CHAREST, Mario	186	MERCIER, Alain	193
CHARPENTIER, Denis	187	PÉPIN, Serge	194
DESAULNIERS, R.	188	GILBERT, Roy	195
Pinkerton			
BONENFANT, Yves	196	THIBEAULT, Pierre	198
ÉMOND, Benoît	197	VALADE, Yvon	199

PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE

Ce plan de mesures d'urgence est intégré
au plan municipal de Ville de Bécancour



d'urgence de Ville de Bécancour voit à la gérance à l'extérieur des limites de l'entreprise affectée.

- ◆ Toute situation de sinistre se produisant à l'intérieur des limites du parc et pouvant nécessiter une évacuation des travailleurs du parc ainsi que des résidents de Bécancour est gérée par le coordonnateur des mesures d'urgence de Ville de Bécancour. Le personnel-clé protégé demeure toutefois sur place pour contrôler l'urgence et maintenir les opérations essentielles dans les autres entreprises.
- ◆ Toute situation d'urgence provenant de l'extérieur des limites du parc mais nécessitant une évacuation des travailleurs du parc ou des résidents de Bécancour est gérée par le coordonnateur des mesures d'urgence de Ville de Bécancour. Le personnel-clé protégé des différentes entreprises du parc demeurera toutefois sur place pour maintenir les opérations essentielles.

1.3 ACTIVATION DU PLAN D'URGENCE

Un sinistre peut être de deux catégories: soit ÉVOLUTIF soit INSTANTANÉ. En vertu de ces deux hypothèses, un mécanisme d'activation du plan d'urgence est prévu.

L'activation du plan d'urgence est conditionnée par le déclenchement de l'alerte.

Afin de satisfaire aux différents besoins opérationnels, un processus d'alerte en trois phases est prévu au plan (voir chapitre 2 de cette section).

1.4 LES MESURES PRÉVENTIVES

Bien que la probabilité d'un sinistre d'envergure originant du parc industriel et portuaire de Bécancour soit très faible, compte tenu de toutes les mesures préventives mises de l'avant dans les entreprises, compte tenu aussi des plans d'urgence internes et des brigades d'intervention formées et entraînées pour répondre le plus rapidement et efficacement possible aux urgences pouvant survenir, il n'en demeure pas moins sage d'envisager toutes les possibilités. En conséquence, les risques potentiels retenus dans le parc sont:

- ◆ Fuite de chlore;
- ◆ Incendie avec dégagement de fumées potentiellement irritantes ou toxiques;
- ◆ Explosion;
- ◆ Accident de matières dangereuses.

Comme il a été mentionné précédemment, des mesures préventives ont été prévues et des plans d'urgence existent dans plusieurs entreprises, mais ceux-ci s'appliquent habituellement à des situations d'intervention internes et localisées. **Les risques retenus laissent prévoir des interventions internes/externes pour l'entreprise en situation de sinistre** ainsi que pour toutes les autres entreprises du parc (mobilisation du personnel, regroupement, évacuation).

En vertu d'une telle hypothèse, des mesures préventives déterminantes doivent être prévues et réalisées afin de faciliter, le moment venu, la mise en opération.

Parmi les mesures préventives prévues, on doit retenir les suivantes:

- ◆ S'assurer que toutes les entreprises du parc possèdent un plan d'urgence ou un plan d'alerte/évacuation (Ville de Bécancour);

 - ◆ Réévaluer les plans d'urgence des entreprises déjà existants en vertu des quatre risques retenus (entreprises);

 - ◆ Maintenir en place un réseau de communication d'alerte permettant de rejoindre les entreprises du parc en temps de crise (Ville de Bécancour);

 - ◆ Effectuer une étude de besoin portant sur des routes d'évacuation additionnelles (SPIP);

 - ◆ Prévoir une signalisation directionnelle des routes d'évacuation en fonction de la direction des vents (SPIP);

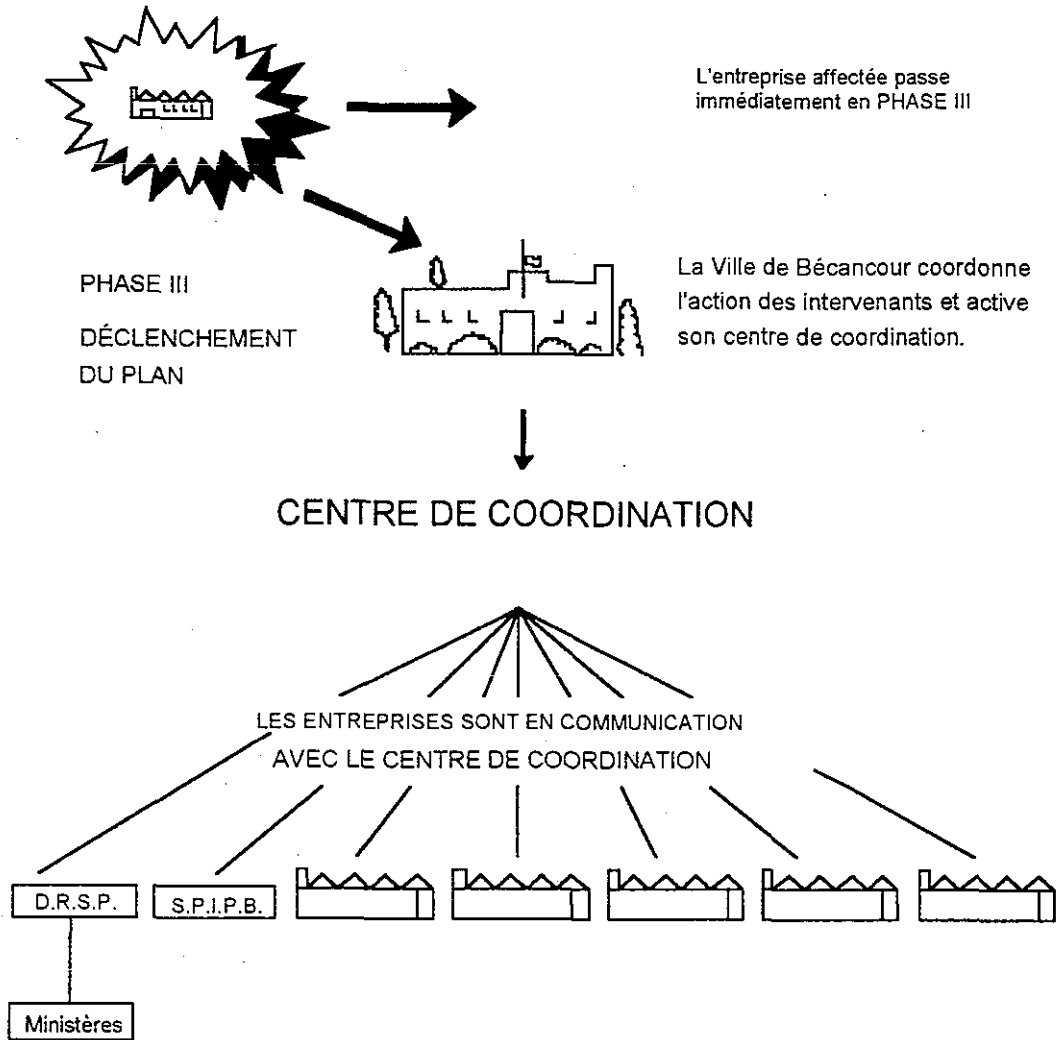
 - ◆ Prévoir l'entreposage d'équipements de sécurité pour les intervenants sur le site du sinistre (entreprises);

 - ◆ Élaborer et maintenir à jour une entente d'entraide entre la municipalité et les entreprises pour le prêt de personnel et d'équipement d'intervention (entreprises et Ville de Bécancour);

 - ◆ Préparer un programme évolutif d'exercices (entreprises et Ville de Bécancour).
-

On remarquera que les mesures préventives prévues sont surtout d'aspect interventionniste et opérationnel. Cela est normal car les mesures préventives relatives à la production industrielle ont déjà été prises par les différentes entreprises concernées.

SITUATION DE SINISTRE INSTANTANÉ



2.1.2 Rôle des divers intervenants

ENTREPRISE EN SITUATION DE SINISTRE

Le responsable des mesures d'urgence de l'entreprise en situation de sinistre interne informe le coordonnateur municipal et recommande ou non l'ouverture du centre de coordination.

SE RÉFÉRER AU CHEMINEMENT CRITIQUE À ADOPTER, de la section «Alerte et mobilisation» (plan plastifié).

LES AUTRES ENTREPRISES DU PARC

À LA RÉCEPTION DE L'ALERTE

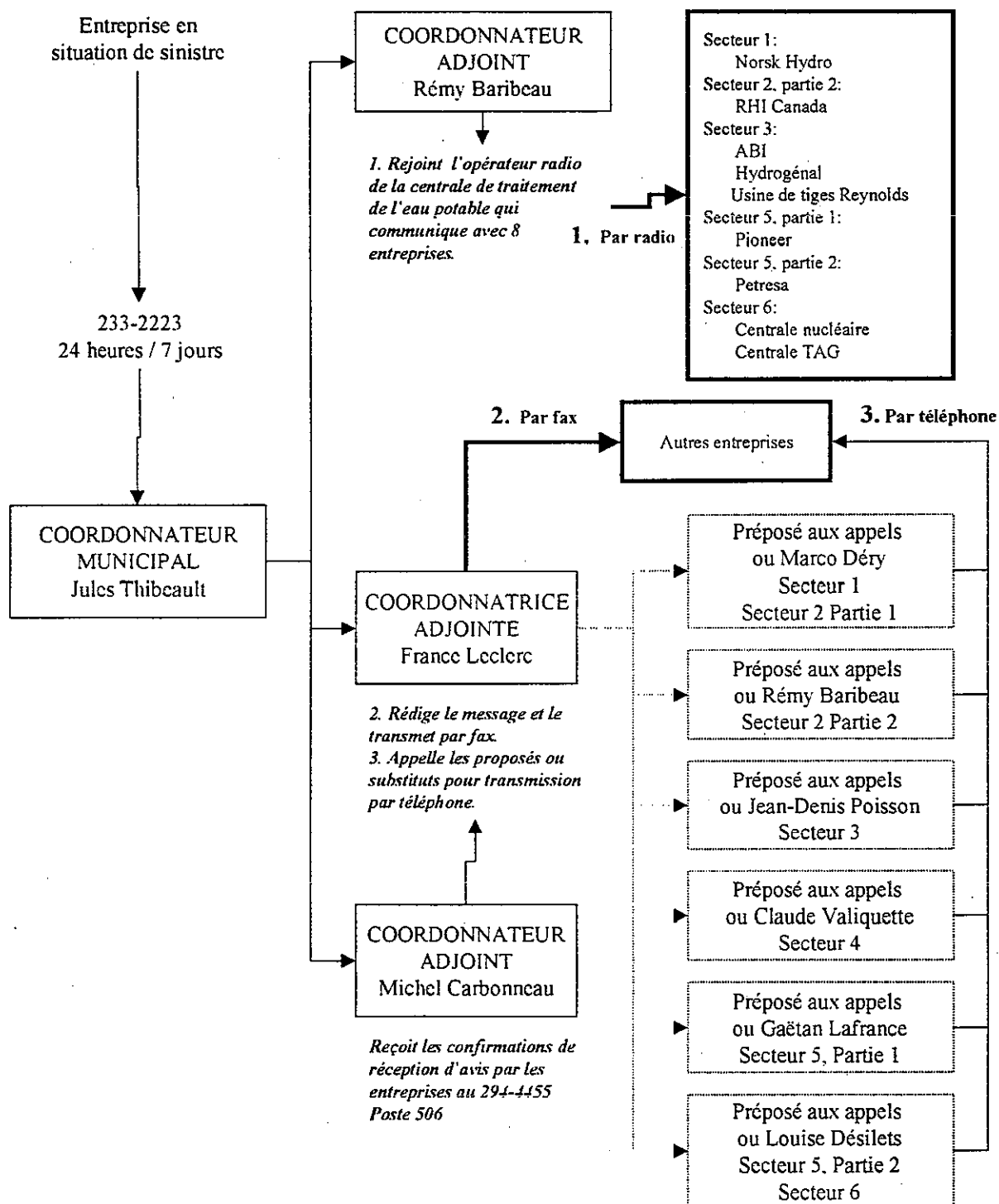
Les entreprises affectées et celles dans le secteur immédiat du sinistre:

- ◆ Activent leur plan d'urgence interne;
- ◆ Informent leur personnel;
- ◆ Établissent des communications avec le centre des opérations et le centre de coordination;
- ◆ Délèguent, dans la mesure du possible, un représentant au centre de coordination;
- ◆ Évacuent, selon le plan d'évacuation, si l'ordre d'évacuer est émis. Le personnel-clé protégé n'est cependant pas évacué.

Les entreprises non affectées mais qui, dépendant du type de sinistre, pourraient être obligées d'évacuer:

- ◆ Activent leur plan d'urgence interne;
- ◆ Informent leur personnel;
- ◆ Établissent des communications avec le centre de coordination;
- ◆ Évacuent, selon le plan d'évacuation, si l'ordre d'évacuer est émis. Le personnel-clé protégé n'est cependant pas évacué.

2.1.3 Pyramide d'alerte téléphonique aux entreprises du parc



VOIR ATTRIBUTION D'APPELS AUX PAGES SUIVANTES.

NOTE: Les secteurs sont ceux établis sur la carte « Complexe industriel et nucléaire de Bécancour - cartes des secteurs » que l'on retrouve dans la section « Plan de mise à l'abri /d'évacuation ».

ENTREPRISES DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE ET D'HYDRO-QUÉBEC À JOINDRE:
(Selon l'événement)

Relevé du nombre de personnes et de véhicules aux pages suivantes.

Entreprises	Adresse	Téléphone	Télocopieur
MARCO DÉRY Secteur 1			
Norsk Hydro Canada inc.	7000, boul. Raoul-Duchesne Bécancour QC G0X 1B0	Rejointe par radio.	
MARCO DÉRY Secteur 2 - partie 1			
Groupe Lavigne et Baril	680, avenue Jean-Demers Bécancour QC G0X 1B0	294-2811	294-2812
Refrabec	690, avenue Jean-Demers Bécancour QC G0X 1B0	294-4111 (cellulaire 819- 691-6080) 1-514-330-5763 (pagette) 24 h	294-4125
BMI 2000 (Bécancour Métal) inc.	720, av. Jean-Demers Bécancour QC G0X 1B0	294-2727	294-2839
André Cyrenne inc.	700, avenue Jean-Demers Bécancour QC G0X 1B0	294-6642	294-2104
Groupe Admarl	700, av. Jean-Demers C.P. 275 Bécancour QC G0X 1B0	1-800-267-6033	1-800-567-9144
Moteurs et roulements P.M. inc.	800, avenue Jean-Demers Bécancour QC G0X 1B0	294-2609	294-2611
Soumac (loué de J. Milette inc.)	7705, boul. Raoul-Duchesne Bécancour QC G0X 1B0	294-1476 ou 696-3239	294-1517
Service automobile du parc		Fermé	
Rémy Baribeau Secteur 2 - partie 2			
SPIPB et garage SPIPB	1000, boul. Arthur-Sicard Bécancour QC G0X 1B0	294-6656 372-6151 (en dehors des heures normales de bureau)	294-9020
RHI Canada inc.	7000, rue Yvon-Trudeau Bécancour QC G0X 1B0	Rejointe par radio.	

Entreprises	Adresse	Téléphone	Télécopieur
JEAN-DENIS POISSON Secteur 3			
Bécancour Express inc.	500, boul. Alphonse-Deshaies Bécancour QC G0X 1B0	294-9543 ou 1-800-567-5841	294-1649
Quality Carriers incs. (Lévy Transport ltée)	450, boul. Alphonse-Deshaies Bécancour QC G0X 1B0	294-1050	294-1051
MÉSAR inc.	6500, boul. Raoul-Duchesne Bécancour QC G0X 1B0	294-2527	294-6123
Syndicat des employés de l'A.B.I.	6500, boul. Raoul-Duchesne Bécancour QC G0X 1B0	294-1227	294-1228
Aluminerie de Bécancour inc. (ABI)	5555, rue Pierre-Thibault Bécancour QC G0X 1B0	Rejointe par radio.	
Usine de tiges Reynolds	6900, boul. Raoul-Duchesne Bécancour QC G0X 1B0	Rejointe par radio.	
HydrogenAl	5400, boul. Raoul-Duchesne Bécancour QC G0X 1B0	Rejointe par radio.	
CLAUDE VALIQUETTE Secteur 4			
Silicium Bécancour inc. (SKW)	6500, rue Yvon-Trudeau Bécancour QC G0X 1B0	294-6000 (<i>Boîte vocale - faire le «0»</i>)	294-6239
Hydrexcel - C.L. Baril	665, avenue Dutord Bécancour QC G0X 1B0	294-2728	294-2701
Recyclage d'aluminium Québec inc.	695, avenue Dutord Bécancour QC G0X 1B0	294-2020	294-2666
Multi-pièces Blanchette inc.	650, avenue Dutord Bécancour QC G0X 1B0	222-5616	222-9771
Biraghi Canada inc.	700, boul. Alphonse-Deshaies Bécancour QC G0X 1B0	294-2521	294-9505
Hydro-Québec – Poste Bécancour Hydro-Québec – Poste Courmoyer		1-800-363-0118	
Investissement Marthelco inc.	6255, boul. Raoul-Duchesne Bécancour QC G0X 1B0	(418) 296-9303	(418) 296-0305
Béton dynamique (fermé)			
Entrepôt A.B.I.		Voir A.B.I.	

Entreprises	Adresse	Téléphone	Télécopieur
GAËTAN LAFRANCE Secteur 5 - partie 1			
Atofina Canada inc. (Elf Atochem)	655, boul. Alphonse-Deshaies Bécancour QC G0X 1B0	294-9965	294-9588
Terminaux portuaires du Québec inc.	355, boul. Alphonse-Deshaies Bécancour QC G0X 1B0	294-9911	294-2601
Agence océanique Bas St-Laurent	50, boul. Alphonse-Deshaies Bécancour QC G0X 1B0	376-6611	(819) 376-6140
Pioneer (PCI chimie Canada inc.)	675, boul. Alphonse-Deshaies Bécancour QC G0X 1B0	Rejointe par radio.	
LOUISE DESILETS Secteur 5 - partie 2			
Canadoil Forge Itée	805, boul. Alphonse-Deshaies Bécancour QC G0X 1B0	294-6683	294-6189
C.N.		(514) 399-4892 / 4819 / 4815	514-399-4452
Petresa Canada inc.	5250, boul. Bécancour Bécancour QC G0X 1B0	Rejointe par radio.	
Transport A.B.I.		Voir A.B.I.	
LOUISE DESILETS Secteur 6			
Énergie atomique du Canada Ltée (EACL)	4160, boul. Bécancour Gentilly QC G0X 1G0	298-3031 (gardien)	298-3031
Centrale nucléaire Gentilly 2 Centrale TAG	4900, boul. Bécancour Gentilly QC G0X 1G0	Rejointe par radio.	

2.1.4 Message à véhiculer aux entreprises du parc industriel et d'Hydro-Québec

MESSAGE À VÉHICULER AUX ENTREPRISES DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE ET À HYDRO-QUÉBEC

Ici **Marco Déry**, de la Ville de Bécancour.

Ceci est un exercice

ou

Ceci n'est pas un exercice

Nous avons déclenché le plan de mesures d'urgence.

Il s'agit de : (nature de l'alerte)

EXEMPLE

Le plan des mesures d'urgence de la municipalité est présentement en vigueur.

Pour toute information, contacter MICHEL CARBONNEAU au 294-4455, poste 506

RELEVÉ DU PERSONNEL / VÉHICULES / STATIONNEMENT

NOMS DES ENTREPRISES	PERSONNEL EN ENTREPRISE			VÉHICULES EN STATIONNEMENT			CAPACITÉ DE STATIONNEMENT		VÉHICULES EN TRANSIT-APPROXIMATIF			DÉBLAIEMENT DE LA NEIGE		CAMION REMORQUE	
	Jour 08:00 17:00	Soir 17:00 23:00	Soir 23:00 8:00	Jour 08:00 17:00	Soir 17:00 08:00	Fin sem.	Jour 08:00 17:00	Soir 17:00 08:00	Jour 08:00 17:00	Soir 17:00 08:00	Fin sem.	Entreprise	Privé	Entreprise	Privé
Aluminerie de Bécancour (ABI)	600	200		350	100	100	500	500	50	10	5		10	2	
Agences Océaniques	2-5	1	1												
André Cyrenne	40	2													
Atofina	50	8	6	35	4	4	39	39	33	8	4		Contractuel		Contractuel
Bécancour express privé	2	1	1	8	2	1	8	2							
camions	7	7		7	7	7	40	40	30	10	5			50	
Biraghi	12	5	6	12	4	0	50	50					1		
BMI 2000 (Bécancour métal)	25			± 37	7 ou +	7	± 50	± 50	0			oui	non	oui	oui
Canadoil Forge	58	10		50	10		100	100	5				1		
Centrale nucléaire Gentilly 2	450	30		300	20	20	500	500	40						
Consultants Mésar	±10	2													
Energie atomique du Canada Ltée	5	1	1												
Groupe Lavigne et Baril	6			10	3	3	20	6	3	3	3	A. Cyrenne	Bruno Genest	Garage du parc	
Hydrexcel	42	3		35	15	10	90	90				1		1	
HydrogenAI	8	2		8	2	2	20	20	1						
Moteurs PM	3														

NOMS DES ENTREPRISES	PERSONNEL EN ENTREPRISE			VÉHICULES EN STATIONNEMENT			CAPACITÉ DE STATIONNEMENT		VÉHICULES EN TRANSIT-APPROXIMATIF			DÉBLAIEMENT DE LA NEIGE		CAMION REMORQUE	
	Jour 08:00 17:00	Soir 17:00 23:00	Soir 23:00 8:00	Jour 08:00 17:00	Soir 17:00 08:00	Fin sem.	Jour 08:00 17:00	Soir 17:00 08:00	Jour 08:00 17:00	Soir 17:00 08:00	Fin sem.	Entreprise	Privé	Entreprise	Privé
Norsk Hydro	550	55		300	40	40	425	425	225	10	25	A. Cyrenne		Garage Bouvet	Camion grue
Petresa Canada	37	7-8		37	7-8	7-8	200	200					Contr. ext.		
Pioneer (PCI Chimie)	100	15	16	80-100	20	20	150	150	5				1		
Quality Carriers (Lévy Transport)	4			3			25	25				X		1	10
Recyclage d'aluminium	22-26	4-7	4-7	15-20	3-4		21	21	20	2-3					
Refrabec	7														
RHI Canada (VRD)	100	50													
Silicium Bécancour Inc. (SKW)	95	35	35												
Soumac	±20	±15													
SPIP B	16	1		24	7	7	70	70	3	3	2	4			
Syndicat des employés de l'A.B.I.	3	4													
Terminaux portualres	1	1													
Usine de tiges Reynolds	20	7		20	7	7	30	30	27	14	14	Exc. Gentilly			
TOTAL MIN.-MAX.	2295- 2302	466- 470	70- 73	1357- 1384	279- 281	256- 257	3287	3267	446	63- 64	60	9	13	54	10

2.2 LE SITE DU SINISTRE

Dépendant où se déclarera la situation d'urgence, cet endroit sera identifié comme "site du sinistre".

Les mesures opérationnelles et sécuritaires suivantes seront alors appliquées:

- ◆ Le territoire défini comme site du sinistre sera ceinturé par un périmètre de sécurité;
- ◆ Au besoin, un directeur des opérations sera nommé par le coordonnateur des mesures d'urgence de ville de Bécancour lequel verra à l'ouverture et au bon fonctionnement du centre des opérations;
- ◆ Le centre des opérations sera établi dans le secteur immédiat du site du sinistre et sera en communication constante avec le centre de coordination municipal;
- ◆ Un réseau de télécommunication spécifique sera installé au centre des opérations et sera en relation directe avec le centre de coordination;
- ◆ Seuls les intervenants de première instance seront admis à l'intérieur du périmètre de sécurité;
- ◆ Tous les intervenants devront posséder un laissez-passer accrédité et signé par la sûreté du Québec;
- ◆ Le personnel des entreprises n'ayant pas de rôle d'intervention sera évacué si besoin est, soit vers les sites transitoires dans le cas d'un sinistre mineur ou vers l'extérieur du parc dans le cas d'un sinistre d'envergure (voir section « Évacuation »).

2.3 LE CENTRE DE COORDINATION

Le centre de coordination est situé à:

L'hôtel de ville de Bécancour
1295, av. Nicolas-Perrot
Secteur Bécancour (salle des comités)
(819) 294-6500

Un centre substitut est localisé à la:

Centrale de traitement d'eau
150, avenue Godefroy
Secteur Saint-Grégoire
(819) 233-2147

Le centre de coordination sera ouvert 24 heures sur 24 dépendant de la durée de l'intervention.

3 LES OPÉRATIONS D'URGENCE

3.1 FUITE DE CHLORE

TYPE DE SINISTRE: GÉNÉRAL NÉCESSITANT L'APPLICATION DU PLAN D'URGENCE INTÉGRÉ.

GÉRANCE DU SINISTRE: L'ENTREPRISE GÉRERA LE SINISTRE DANS LES LIMITES DE SA PROPRIÉTÉ;
VILLE DE BÉCANCOUR ASSUMERA LA GESTION DÉCOULANT DE LA DÉGÉNÉRESCENCE DU SINISTRE À L'EXTÉRIEUR DES FRONTIÈRES DE L'ENTREPRISE.

SITUATION: Un déversement ou un échappement de chlore provenant d'une entreprise ou d'un wagon en transit à une entreprise du parc et provoquant une situation d'urgence nécessitant l'évacuation d'un secteur du parc industriel et possiblement d'un secteur de Bécancour dépendant de la direction des vents.

MISSION: Colmater la fuite et procéder à l'évacuation des personnes pouvant se trouver sur le parcours du corridor du nuage toxique.

EXÉCUTION: **NOTE: TOUTE ACTION D'ÉVACUATION DÉPENDRA DE LA DIRECTION ET DE LA FORCE DES VENTS DOMINANTS; LE PERSONNEL-CLÉ PROTÉGÉ DEMEURERA TOUTEFOIS SUR PLACE POUR CONTRÔLER L'URGENCE ET MAINTENIR LES OPÉRATIONS ESSENTIELLES DANS LES AUTRES ENTREPRISES**

À CAUSE DU MOUVEMENT DU NUAGE TOXIQUE, IL SERA DIFFICILE D'ÉTABLIR UN PÉRIMÈTRE SÉCURITAIRE DANS L'ENVIRONNEMENT IMMÉDIAT DU SINISTRE. TOUTEFOIS, UN PÉRIMÈTRE DEVRA ÊTRE ÉTABLI À UNE PLUS GRANDE DISTANCE AFIN D'ÉVITER TOUTE CIRCULATION INDUE.

FUITE DE CHLORE: MESURES OPÉRATIONNELLES

A L'ENTREPRISE	VILLE DE BÉCANCOUR	SERVICES
<p>Au constat de fuite, l'alarme est déclenchée et le plan de mesures d'urgence de l'entreprise est appliqué;</p> <p>Le responsable des mesures d'urgence évalue la situation, avertit les entreprises avoisinantes pouvant être affectées et avise le coordonnateur municipal des mesures d'urgence;</p> <p>Délègue, dans la mesure du possible, auprès du coordonnateur municipal un ou des représentants;</p>	<p>Après consultation et entente entre le responsable des mesures d'urgence de l'entreprise sinistrée et le coordonnateur municipal, celui-ci active le plan d'urgence intégré et:</p>	<p>Coordonnateur municipal et son personnel</p>
<p>Mobilise son équipe d'intervention spécialisée et demande, au besoin, de l'aide de l'extérieur;</p>	<p>Déclenche le processus d'alerte aux entreprises du parc et avise la SPIPB;</p>	<p>Coordonnateur municipal</p>
<p>Procède à l'ouverture de son centre des opérations en y regroupant son personnel de gestion de crise soit à l'intérieur de l'entreprise ou à un endroit sélectionné et à l'abri des vents dominants;</p>	<p>Procède à l'ouverture du centre de coordination en mobilisant son personnel;</p>	<p>Coordonnateur municipal</p>
<p>Procède à l'évacuation, si besoin est, du personnel non-clé et exposé selon les directives émises par Ville de Bécancour;</p>	<p>Informe la Direction de la sécurité civile et lui demande son aide afin de mobiliser l'environnement, le RSSS et les autres ministères;</p>	<p>Coordonnateur municipal</p>
<p>Le <u>personnel-clé protégé</u> ne sera pas évacué;</p> <p>Procède à l'évacuation des blessés, s'il y a lieu;</p>	<p>Vérifie la direction des vents;</p>	<p>S. techniques</p>
<p>Établit des communications permanentes avec le coordonnateur municipal;</p> <p>Délègue un ou des représentants de l'entreprise au centre de coordination municipal et au centre de presse;</p>	<p>Avise la SQ de mettre en place le personnel requis pour l'application du plan d'évacuation du parc si besoin est;</p>	<p>S. de sécurité</p>
<p>Adresse toute demande supplémentaire de support au centre de coordination;</p>	<p>Active un centre des opérations et y délègue le directeur des opérations;</p>	<p>CCM et directeur des opérations</p>
<p>Se maintient toujours au courant de la direction des vents;</p> <p>Tente avec son équipe d'intervention de</p>	<p>Active les communications entre l'entreprise en urgence et les autres entreprises en relation avec l'évacuation ainsi qu'avec la</p>	<p>S. des télécommunications</p>

FUI TE DE CHLORE: MESURES OPÉRATIONNELLES		
À L'ENTREPRISE	VILLE DE BÉCANCOUR	SERVICES
colmater la fuite;	Direction de la sécurité civile;	
Si la fuite provient d'un wagon, à communiquer au constat avec les responsables de la compagnie de chemin de fer;	Mobilise les transports requis pour procéder à l'évacuation;	S. techniques Div. transport
Informe continuellement le poste de commandement avancé de l'évolution de la situation;	S'assure que le centre de coordination secondaire est disponible dans l'éventualité d'un changement des vents dominants;	S. administratifs
Tente d'évaluer la quantité de chlore échappée;	Identifie, avec l'entreprise en urgence et l'environnement, le corridor de déplacement du nuage toxique, sa vitesse de déplacement et la largeur possible du nuage;	S. de sécurité Direction de la sécurité civile Environnement D.S.P.
Lorsque colmatée, avise le coordonnateur municipal et évalue le temps de retour à la vie normale;	Informe la population de l'éventualité d'une évacuation et des mesures intermédiaires à prendre:	S. de l'information
Lorsque la situation est redevenue normale, procède à l'évaluation des dégâts;	- Entrer à l'intérieur - Fermer portes et fenêtres - Arrêter les systèmes de ventilation, de chauffage ou de climatisation	
Procède, si besoin est, au rappel du personnel et réactive la production;	- Écouter la radio - Attendre de plus amples instructions de la part des autorités;	
	Active le centre de presse;	S. de l'information
	Planifie la répartition des autobus pour procéder à l'évacuation du parc si l'hypothèse d'évacuer par autobus est choisie;	S. techniques Div. transport
LES AUTRES ENTREPRISES À la réception de l'appel d'alerte provenant de la Ville de Bécancour, les entreprises activeront leurs plans d'urgence et procéderont à l'évacuation du personnel non-clé exposé, si besoin est, selon les directives émises par la Ville de Bécancour;	Avise les villes d'accueil de se préparer à recevoir des évacués;	S. sociaux
NOTE: Le <u>personnel-clé protégé</u> ne sera pas évacué.	Place en alerte les effectifs de sécurité municipale	CCM

FUITE DE CHLORE: MESURES OPÉRATIONNELLES

À L'ENTREPRISE	VILLE DE BÉCANCOUR	SERVICES
<p>Les entreprises mettront sur un pied d'alerte leur personnel spécialisé d'intervention et regrouperont le matériel d'intervention afin d'être en mesure de répondre le plus rapidement possible à toute demande d'aide de la part de l'entreprise sinistrée. Et ce, dans les limites de leurs capacités et expertise sans pour autant compromettre la sécurité de leurs propres installations.</p>	<p>S'assure de la collaboration du ministère de l'Agriculture dans l'éventualité d'un déplacement de bétail;</p>	<p>S. techniques Div. transports</p>
<p>Se référer à la section « Évacuation »;</p>	<p>Définit avec la SQ le périmètre possible d'un cordon de sécurité;</p>	<p>CCM et SQ</p>
	<p>S'assure que les services de santé sont prêts à recevoir toutes les personnes intoxiquées, en état de choc ou en tout autre condition;</p>	<p>S. sociaux</p>
	<p>S'assure auprès des entreprises du parc que l'évacuation se déroule telle que prévue;</p>	<p>CCM</p>
	<p>S'assure que les services municipaux accomplissent bien leur mission telle que stipulée au plan municipal;</p>	<p>CCM</p>
	<p>Gère la répartition des ressources selon les besoins opérationnels prioritaires;</p>	<p>CCM</p>
	<p>Maintient un journal des opérations;</p>	<p>S. administratifs</p>
	<p>Maintient un journal de tous les messages transmis;</p>	<p>S. des télécommunications</p>
	<p>Place en «attente» un personnel de relève s'il s'avère que l'opération dure un temps indéterminé;</p>	<p>S. administratifs</p>
	<p>S'assure l'assistance de spécialistes;</p>	<p>CCM</p>
<p>Procède au retour des employés.</p>	<p>S'assure que le territoire affecté ne représente plus de risque pour la population évacuée;</p>	<p>CCM Entreprises</p>
	<p>Définit les normes de retour;</p>	<p>CCM Entreprises</p>
	<p>Procède à l'application du plan de rétablissement.</p>	<p>CCM Entreprises</p>

FUITE DE CHLORE - SUITE

ADMINISTRATION ET LOGISTIQUE:

Tous les intervenants devront assurer une administration efficace de leurs services respectifs et assurer une information continue du déroulement de leurs activités au centre de coordination et de faciliter ainsi l'exécution de la mission;

Des rapports circonstanciés de leur participation seront remis à Ville de Bécancour pour la préparation d'un rapport final d'intervention.

TÉLÉCOMMUNICATIONS:

Des communications permanentes devront être établies et maintenues avec le centre de coordination jusqu'à ce que l'intervention soit terminée.

3.2 INCENDIE

TYPE DE SINISTRE: LOCALISÉ OU GÉNÉRAL (AFFECTANT PLUS D'UNE ENTREPRISE) ET NÉCESSITANT L'APPLICATION DU PLAN D'URGENCE INTÉGRÉ.

GÉRANCE DU SINISTRE: L'ENTREPRISE GÉRERA LE SINISTRE DANS LES LIMITES DE SA PROPRIÉTÉ;

VILLE DE BÉCANCOUR ASSUMERA LA GESTION DÉCOULANT DE LA DÉGÉNÉRESCENCE DU SINISTRE À L'EXTÉRIEUR DES FRONTIÈRES DE L'ENTREPRISE.

SITUATION: Incendie affectant une entreprise et qui, alimenté par des vents violents, dégénère en conflagration et affecte quelques entreprises voisines.

MISSION: Contrôler et éteindre dans les délais les plus courts l'incendie afin d'éviter que d'autres entreprises soient impliquées.

MESURES OPÉRATIONNELLES: Le scénario qui suit est évolutif commençant par un incendie localisé à une entreprise pour évoluer à un début de conflagration touchant plus d'une entreprise. À cet effet, le scénario a été construit par étapes.

MESURES OPÉRATIONNELLES

À L'ENTREPRISE	VILLE DE BÉCANCOUR	SERVICES
<p>ÉTAPE I</p> <p>Au constat du début de l'incendie, l'alarme est déclenchée et le plan de mesures d'urgence de l'entreprise est appliqué:</p> <p>Le responsable des mesures d'urgence évalue la situation et avise le coordonnateur municipal.</p> <p>ÉTAPE II</p> <p>L'incendie, à cause de son ampleur, se propage à quelques entreprises environnantes.</p> <p>Les responsables à la sécurité dans les entreprises affectées:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Déclenchent l'alarme; - Appliquent le plan d'urgence de l'entreprise; 		
<ul style="list-style-type: none"> - Avisent le coordonnateur municipal; - Délèguent, si possible, auprès du coordonnateur municipal un ou des représentant(s); 	<p>Le coordonnateur municipal:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Procède à l'ouverture du centre de coordination en mobilisant son personnel; 	<p>Coordonnateur municipal et son personnel</p>

INCENDIE (suite)

<ul style="list-style-type: none"> - Réunissent le personnel non-clé exposé dans les lieux de regroupement et évacuent vers un lieu désigné, si besoin est; toutefois le <u>personnel-clé protégé</u> ne sera pas évacué. 	<ul style="list-style-type: none"> - Établit avec l'aide de la SQ un périmètre de sécurité; 	SQ
<p><u>LES ENTREPRISES NON-SINISTRÉES</u> Les entreprises non-sinistrées mettent sur un pied d'alerte leur personnel d'intervention et regroupent le matériel d'intervention afin d'être en mesure de répondre le plus rapidement possible à toute demande d'aide de la part des entreprises sinistrées. Et ce, dans les limites de leurs capacités et expertise et sans pour autant compromettre la sécurité de leurs propres installations.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le directeur des opérations se rend au centre des opérations; 	Incendies
	<ul style="list-style-type: none"> - Informe, si cela est nécessaire, les autres entreprises du parc; 	CCM Pyramide d'alerte (Page 8 de cette section)
	<ul style="list-style-type: none"> - Active le réseau des télécommunications; 	S. des télécommunications
	<ul style="list-style-type: none"> - Informe la Direction de la sécurité civile et demande les services de santé, si nécessaire; 	Coordonnateur municipal

	- Active le centre de presse;	S. de l'information
	- Active le plan d'évacuation du parc industriel, si nécessaire;	SQ Entreprises CCM
	- S'assure que les services municipaux requis accomplissent leur mission adéquatement;	Coordonnateur
	- Requier l'assistance d'intervenants de l'extérieur si le besoin en est identifié;	CCM
	- Active une conférence de presse conjointement avec les entreprises sinistrées;	S. de l'information Entreprises
	- Se tient informé sur la direction et la force des vents;	S. techniques
	- Maintient un journal des opérations;	S. administratifs
	- S'assure que la circulation sur les routes menant au parc est sous contrôle afin de faciliter l'accès de renfort de l'extérieur si nécessaire;	CCM SQ
	- S'assure que les sources d'eau sont suffisantes afin de combattre l'incendie et fournir la municipalité;	CCM S. techniques
	- Maintient la population de Bécancour informée du déroulement du sinistre.	S. de l'information

DANS LE CAS OÙ DES MATIÈRES DANGEREUSES ET TOXIQUES ÉTAIENT IMPLIQUÉES, APPLIQUER LES MESURES RECOMMANDÉES CI-DEVANT ET EN PLUS:

ENTREPRISE	VILLE	SERVICES
Identifie les produits toxiques et informe le centre de coordination de la nature et des effets possibles sur la population et l'environnement;	- S'assure que les intervenants sur les lieux sont bien protégés;	CCM Entreprises Spécialistes
Déplace les produits pouvant être enlevés des lieux;	- Établit une carte graphique décrivant la direction du panache de fumées toxiques;	CCM S. techniques Entreprises
Isole, si possible, les produits pouvant être isolés sans risque;	- Modifie le périmètre de sécurité en fonction de la nouvelle situation;	CCM Entreprises
Évacue le personnel non-clé et exposé selon les directives émises par Ville de Bécancour. Toutefois, le <u>personnel-clé protégé</u> ne sera pas évacué.	- Demande l'aide de la Direction de la sécurité civile;	CCM
Apporte assistance et expertise technique au coordonnateur municipal.	- Se tient au courant de la direction et la force des vents;	S. techniques Environnement
	<ul style="list-style-type: none"> - Informe la population de Bécancour ainsi que les villes vers lesquelles se dirige le panache de fumée, des précautions à prendre: · Entrer à l'intérieur · Fermer portes et fenêtres · Arrêter les systèmes de ventilation, de chauffage ou de climatisation · Écouter la radio 	S. de l'informa- tion

	· Attendre de plus amples instructions de la part des autorités.	
	- Organiser avec les autres villes, un réseau de communications conjoint afin de les maintenir informées de la situation;	CCM
	- Appliquer le plan d'évacuation aux autres entreprises du parc pouvant être impliquées ainsi qu'au secteur Bécancour;	CCM SQ Entreprises
	- Avertir les villes d'accueil;	S. sociaux
	- Activer les centres de coordination et de presse substitutifs au cas où un changement de la direction des vents forcerait le centre de coordination à déménager;	CCM S. de l'information
	- Maintenir le centre de presse informé sur le développement des opérations afin de rassurer les évacués;	S. de l'information
	- Informer les médias ainsi que les autres villes sous ce panache de fumée;	S. de l'information
	- S'assurer d'un personnel de relève;	S. administratifs Entreprises

	- S'assurer, lorsque le nuage toxique est passé et ne représente plus de risque, que le territoire affecté ne représente plus de risque pour la population évacuée;	CCM Entreprises
Procède au retour du personnel	- Définir les normes de retour;	CCM Entreprises
	- Procéder à l'application du plan de rétablissement.	CCM entreprises

INCENDIE (suite)

ADMINISTRATION ET LOGISTIQUE:

Tous les intervenants devront assurer une administration efficace de leurs services respectifs et assurer une information continue du déroulement de leurs activités au centre de coordination et de faciliter ainsi l'exécution de la mission.

Des rapports circonstanciés de leur participation seront remis à Ville de Bécancour pour la préparation d'un rapport final d'intervention.

TÉLÉCOMMUNICATIONS:

Des communications permanentes devront être établies et maintenues avec le centre de coordination jusqu'à ce que l'intervention soit terminée.

3.3 EXPLOSION

TYPE DE SINISTRE: LOCALISÉ OU GÉNÉRAL (AFFECTANT PLUS D'UNE ENTREPRISE) ET NÉCESSITANT L'APPLICATION DU PLAN D'URGENCE INTÉGRÉ.

GÉRANCE DU SINISTRE: L'ENTREPRISE GÉRERA LE SINISTRE DANS LES LIMITES DE SA PROPRIÉTÉ;

VILLE DE BÉCANCOUR ASSUMERA LA GESTION DÉCOULANT DE LA DÉGÉNÉRESCENCE DU SINISTRE À L'EXTÉRIEUR DES FRONTIÈRES DE L'ENTREPRISE.

SITUATION: Explosion violente affectant une entreprise, mais dont le rayon d'éclatement touche quelques entreprises voisines, ou affecte le réseau des services essentiels (gaz, électricité, eau, etc...)

MISSION: Contrôler et éteindre, dans les plus courts délais, l'incendie dans le périmètre immédiat du sinistre.

MESURES OPÉRATIONNELLES

À L'ENTREPRISE	VILLE DE BÉCANCOUR	SERVICES
<p>Suite à l'explosion, le responsable des mesures d'urgence de l'entreprise touchée:</p> <p>Applique le plan d'urgence de l'entreprise;</p> <p>Avise le coordonnateur municipal de la situation.</p> <p>Le responsable de l'entreprise touchée ainsi que ceux des entreprises avoisinantes affectées par l'explosion font un inventaire rapide des personnes sur le sites;</p>	<p>Le coordonnateur municipal:</p> <p>Procède à l'ouverture du centre de coordination en mobilisant son personnel;</p>	<p>Coordonnateur municipal et son personnel</p>
<p>Évacuent les blessés vers les infirmeries les plus proches ou vers les hôpitaux;</p>	<p>Établit, avec l'aide de la SQ, un périmètre de sécurité;</p>	<p>SQ</p>
<p>Évacuent le personnel non-clé et exposé vers un lieu désigné. Le <u>personnel-clé protégé</u> ne sera toutefois pas évacué;</p>	<p>S'informe auprès du service des incendies de la situation;</p>	<p>Incendies</p>
<p>Combattent les incendies engendrés par l'explosion;</p>	<p>Informe la Direction de la sécurité civile et demande le support des ministères;</p>	<p>Coordonnateur</p>

MESURES OPÉRATIONNELLES		
À L'ENTREPRISE	VILLE DE BÉCANCOUR	SERVICES
Protègent tous les endroits susceptibles de créer des problèmes supplémentaires (Ex.: explosifs, matières dangereuses entreposées);	Le directeur des opérations se rend au centre des opérations;	
Délèguent, dans la mesure du possible, auprès du coordonnateur municipal, un ou des représentant(s);	Active le réseau de télécommunications et le centre de presse;	S. des télécommunications
Évaluent les dommages causés aux structures des édifices afin de prévoir des écrasements éventuels; Maintiennent des communications continues avec le centre de coordination;	Informe les autres entreprises de la situation et s'informe auprès d'eux si la déflagration a causé des dommages (Ex.: tuyaux d'aqueduc, bris de structure, bris de vitres, blessés, pertes de pouvoir électrique, pertes des communications, conduites de gaz, wagons, voie ferrée) et s'assure de l'éventualité d'explosions possibles;	CCM Pyramide d'alerte (Page 8 de cette section) Hydro-Québec Télébec Gaz métro, CN
Identifient les ressources nécessaires pour le combat des incendies et adressent leurs demandes supplémentaires au centre de coordination;	Regroupe au centre de coordination les spécialistes requis pour avis et consultation;	CCM
Travaillent conjointement avec les intervenants sur les lieux à reprendre le contrôle de la situation;	S'assure que les services municipaux requis accomplissent leur mission adéquatement;	CCM

MESURES OPÉRATIONNELLES		
À L'ENTREPRISE	VILLE DE BÉCANCOUR	SERVICES
<p><u>LES ENTREPRISES NON SINISTRÉES:</u></p> <p>Les entreprises non-sinistrées mettent sur un pied d'alerte leur personnel spécialisé d'intervention afin d'être en mesure de répondre le plus rapidement possible à toute demande d'aide de la part des entreprises sinistrées et ce, dans les limites de leurs capacités et expertises et sans pour autant compromettre la sécurité de leurs propres installations.</p>	<p>Requiert l'aide d'intervenants de l'extérieur si nécessaire;</p>	CCM
	<p>Active le plan d'évacuation du parc industriel si nécessaire;</p>	CCM (Section Évacuation)
	<p>Active une conférence de presse avec les représentants des entreprises sinistrées et spécialistes;</p>	S. de l'information Entreprises
	<p>S'assure que les réserves d'eau sont suffisantes;</p>	S. techniques
	<p>S'assure que la circulation conduisant au parc est sous contrôle afin de faciliter l'accès de renfort à l'extérieur si nécessaire;</p>	SQ
	<p>Informe la population de Bécancour;</p>	S. de l'information
	<p>Maintient un journal des opérations;</p>	S. administratifs
	<p>Demeure en relation constante avec le centre des opérations et les entreprises du parc;</p>	CCM

DANS LE CAS OÙ DES MATIÈRES DANGEREUSES ET TOXIQUES ÉTAIENT IMPLIQUÉES, APPLIQUER LES MESURES RECOMMANDÉES CI-DEVANT ET EN PLUS:

ENTREPRISES	VILLE DE BÉCANCOUR	SERVICES
Identifier les produits toxiques et informer le centre de coordination de la nature et des effets possibles sur la population et l'environnement;	S'assurer que les intervenants sur les lieux sont bien protégés;	CCM Entreprises Spécialistes
Déplacer les produits toxiques pouvant être enlevés ou isolés sans risque;	Connaître la direction et la force des vents;	S. techniques
Évacuer le personnel non-clé et exposer selon les directives de Ville de Bécancour. Toutefois, le <u>personnel-clé protégé</u> ne sera pas évacué.	Établir une carte graphique décrivant la direction du panache de fumées toxiques.	S. techniques
Apporter assistance et expertise technique au coordonnateur municipal.	Décider, s'il y a lieu, de prévoir une évacuation, si oui:	CCM
	Modifier le périmètre de sécurité en fonction de la nouvelle situation;	CCM SQ
	Informer la population de Bécancour ainsi que les villes vers lesquelles se dirige le panache de fumée, des précautions à prendre: <ul style="list-style-type: none"> ◆ Entrer à l'intérieur ◆ Fermer portes et fenêtres ◆ Arrêter les systèmes de ventilation, de chauffage ou de climatisation ◆ Écouter la radio ◆ Attendre d'obtenir plus d'instructions de la part des autorités 	S. de l'informa- tion

	Organiser avec les autres villes un réseau de communications conjoint afin de les maintenir informées de la situation;	CCM S. de l'information
	Appliquer le plan d'évacuation aux autres entreprises du parc ainsi qu'au secteur de Bécancour pouvant être impliqué;	CCM Entreprises
	Demander l'assistance de la Direction de la sécurité civile et des ministères;	Coordonnateur
	Activer le centre de coordination et le centre de presse substitutifs au cas où un changement dans la direction des vents forcerait les centres actuels à déménager;	CCM S. de l'information
	Maintenir le centre de presse informé sur le développement des opérations afin de rassurer les évacués;	S. de l'information
	Informers les médias ainsi que les autres villes sous le panache de fumée;	S. de l'information
	S'assurer d'un personnel de relève;	CCM S. administratifs
	Lorsque le nuage toxique est passé et ne représente plus de risque:	
	S'assurer que le territoire affecté ne représente plus de risque pour la population évacuée;	CCM Entreprises
	Définir les normes de retour;	CCM Entreprises
Procéder au retour du personnel	Procéder à l'application du plan de rétablissement.	CCM Entreprises

**ADMINISTRATION ET
LOGISTIQUE:**

Tous les intervenants devront assurer une administration efficace de leurs services respectifs afin d'assurer une information continue du déroulement de leurs activités au centre de coordination et de faciliter ainsi l'exécution de la mission.

Des rapports circonstanciés de leur participation seront remis à Ville de Bécancour pour la préparation d'un rapport final d'intervention.

TÉLÉCOMMUNICATIONS:

Des télécommunications permanentes devront être établies et maintenues avec le centre de coordination jusqu'à ce que l'intervention soit terminée.

3.4 MATIÈRES DANGEREUSES

TYPE DE SINISTRE: LOCALISÉ OU GÉNÉRAL ET NÉCESSITANT L'APPLICATION DU PLAN D'URGENCE INTÉGRÉ.

GÉRANCE DU SINISTRE: LA VILLE DE BÉCANCOUR ASSUME LA GESTION DU SINISTRE SUR LES LIEUX DE L'ACCIDENT ET/OU DÉVERSEMENT SI CELUI-CI SE PRODUIT SUR LE TERRITOIRE DE VILLE DE BÉCANCOUR (Incluant le parc industriel et portuaire).

L'ENTREPRISE APPLIQUE SON PLAN D'INTERVENTION INTERNE POUR LA SÉCURITÉ DE SES INSTALLATIONS ET PROCÈDE À L'ÉVACUATION SELON LES DIRECTIVES REÇUES DE LA VILLE, SI BESOIN EST.

SITUATION: Accident routier, ferroviaire, maritime ou aérien avec présence de matières dangereuses.

MISSION: Prévenir ou contrôler l'échappement de matières dangereuses dans l'environnement.

MESURES OPÉRATIONNELLES

À L'ENTREPRISE	VILLE DE BÉCANCOUR	SERVICES
<p>À la réception de l'alerte, appliquer le plan de mesures d'urgence interne;</p> <p>Évacuer le personnel non-clé et exposé selon les directives émises par Ville de Bécancour. Toutefois, le <u>personnel-clé protégé</u> ne sera pas évacué.</p> <p><u>LES ENTREPRISES NON-SINISTRÉES</u></p> <p>Les entreprises non-sinistrées mettent sur un pied d'alerte leur personnel spécialisé d'intervention afin d'être en mesure de répondre le plus rapidement possible à toute demande d'aide de la part des entreprises sinistrées, et ce, dans les limites de leurs capacités et expertises et sans pour autant compromettre la sécurité de leurs propres installations.</p>	- Faire établir un barrage routier;	Coordonnateur Sûreté du Québec S. de sécurité
	- Déclencher l'alerte aux entreprises du parc.	Coordonnateur Pyramide d'alerte <small>(Page 8 de cette section)</small>
	- Immobiliser son personnel et ouvrir son centre de coordination.	Coordonnateur
	- Appliquer les mesures appropriées et décrites dans les situations précédentes, selon qu'il y ait:	CCM
	- Si besoin est, procéder à l'évacuation selon l'un des scénarios proposés au plan d'évacuation	CCM

**ADMINISTRATION ET
LOGISTIQUE:**

Tous les intervenants devront assurer une administration efficace de leurs services respectifs afin d'assurer une information continue du déroulement de leurs activités au centre de coordination et de faciliter ainsi l'exécution de la mission.

Des rapports circonstanciés de leur participation seront remis à Ville de Bécancour pour la préparation d'un rapport final d'intervention.

TÉLÉCOMMUNICATIONS:

Des communications permanentes devront être établies et maintenues avec le centre de coordination jusqu'à ce que l'intervention soit terminée.
